

SIMPLE & SMART

MarshSignature

Signature électronique des contrats

Marsh, en partenariat avec EDICourtage, propose un service d'échange et de signature de documents en ligne, répondant à toutes les exigences réglementaires et de sécurité.

Une contractualisation simplifiée

Les besoins de nos clients évoluent. Au-delà de notre expertise métier, nous souhaitons leur fournir des solutions pragmatiques pour faciliter et simplifier la mise en place de leur programme d'assurance.

MarshSignature, une offre de service digitale répond à cet objectif en offrant un service à forte valeur ajoutée, sans coût supplémentaire pour nos clients.

La dématérialisation de l'acte de signature au travers de la plateforme d'échange EDISignature simplifie le processus de contractualisation pour toutes les parties.

EDICourtage, partenaire des acteurs de l'assurance

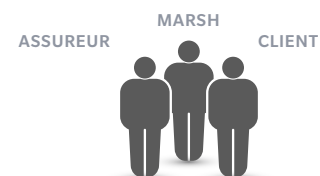
EDISignature est déjà utilisée par les principaux acteurs de l'assurance. Elle a été développée par des experts du secteur et des processus de dématérialisation.

Elle a pour vocation d'accélérer, fiabiliser et sécuriser les échanges sur toute la chaîne de production et de validation des pièces contractuelles entre les assureurs, Marsh et nos clients.

Sans contrainte d'installation, la solution EDISignature réduit les délais d'envoi ou de signature des pièces, et supprime les frais d'édition, de routage et d'impression.

POUR QUI ?

Toutes les parties signataires du contrat d'assurance :



LES ATOUTS

MARSHSIGNATURE

- Un gain de temps : plus d'échanges de documents contractuels sous format papier ;
- La sécurité des informations : le respect de la confidentialité, l'intégrité et l'accès protégé aux documents ;
- Une simplification des échanges et du processus de validation des contrats d'assurance ;
- La possibilité de déléguer la signature au bon signataire du contrat.

MarshSignature : fiabilité, traçabilité et sécurité

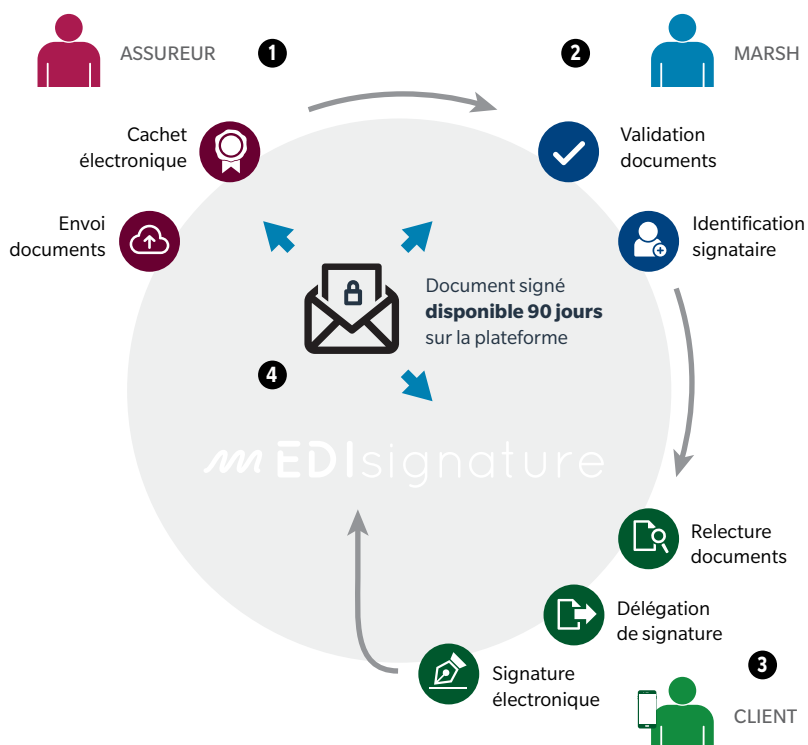
Les documents contractuels validés et signés par les parties prenantes sur la plateforme EDIsignature sont certifiés. Aucune modification ou falsification n'est alors possible.

Chaque intervenant se prémunit ainsi de tout litige quant à la traçabilité et la sécurité des informations partagées.

Un fichier de preuve est généré dès que toutes les parties prenantes ont procédé à la signature du contrat et reste accessible sur EDIsignature pendant 30 ans.

Notre partenaire EDiCourtage a mis en œuvre des mesures permettant à Marsh de s'engager sur le niveau de sécurité de la solution. Les signatures électroniques produites sont conformes au règlement eIDAS.

L'application est intégralement hébergée en France et répond entièrement aux obligations de confidentialité, d'intégrité et de protection des données personnelles.



Pour plus d'information sur MarshSignature, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou visitez notre site internet marsh.fr.

QUATRE ÉTAPES CLÉS

Étape 1

Certification assureur

L'assureur enregistre les pièces contractuelles sur la plateforme EDIsignature et certifie le document grâce à un cachet électronique.

Étape 2

Validation Marsh

Une notification par e-mail alerte Marsh de la disponibilité des documents sur la plateforme.

Marsh valide le contrat, renseigne les coordonnées de la personne signataire chez le client, qui reçoit un e-mail avec un lien d'accès direct au contrat.

Étape 3

Signature client

Le client peut effectuer une dernière relecture, procéder à la signature électronique ou déléguer celle-ci s'il n'est pas le signataire du contrat.

Il reçoit un code de sécurité par SMS ou message vocal qu'il saisit dans l'application. Le contrat peut ensuite être signé d'un simple clic.

Étape 4

Archivage

Le document contractuel signé électroniquement par toutes les parties prenantes leur est adressé par e-mail à des fins de consultation et d'archivage.

Il reste accessible sur la plateforme pendant un délai de 90 jours.

Les preuves de signatures sont conservées 30 ans.

Document non contractuel.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Il est recommandé aux assurés de consulter leur compagnie d'assurance et leurs conseillers juridiques pour toute question ayant trait à toute couverture spécifique

Marsh, société par actions simplifiée au capital de 5 917 915 euros. Société de courtage d'assurances et de réassurance dont le siège social est situé Tour Ariane – La Défense, 5 place de la pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée sous le n° 572 174 415 au RCS de Nanterre. Assurances RC professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et 7 du Code des assurances. TVA intracommunautaire n° FR 05 572 174 415. Orias n° 07001037, orias.fr. Code APE : 6622Z. Société soumise au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Réclamations : Marsh, Département Compliance, Tour Ariane, 92088 Paris La Défense cedex – compliance.france@marsh.com. Conditions générales de prestations sur marsh.fr.

Copyright © 2020 Marsh SAS. Tous droits réservés. N° 201207